



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à Pochat-Baron Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ;

Absents excusés : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 18
Représentés : 6
Votants : 24
Absents : 3

Délibération n° D2022_076 – ADMINISTRATION GENERALE

Demande de subvention au Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'acquisition de mobilier à la bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque constate un manque d'espace de rangement pour les collections, notamment pour les BD et mangas adultes, dont la demande augmente. Elle a donc étudié la possibilité d'un réaménagement, avec l'acquisition de mobilier supplémentaire. Le devis établi s'élève à 11.512,82 € HT.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition du matériel proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil Savoie Mont-Blanc pour ce dossier de demande de subvention.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le reste du montant de l'investissement

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance
Josette Labaye



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022
Publication en ligne le 17/10/2022
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD



Mairie de Viuz-en-Sallaz